VENDREDI 25 Mars 2022

LA DIRECTION: M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO:

Mme CASAMATTA Virginie, Mme Gromelle, Mme Azouz, Mme Alonzo Mercier Sarah, M. GARRIDO, M. Hamdaoui, M. BOUHOU, M. Casamatta Bruno.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO:

M Angulo, M Saliba,

SYNDICAT CFDT:

Mme Merlier.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :

M. ROCHETTE.

Étaient absents :

Mr Coussinet, Mme Angulo Christine, M Poulinet, M Metifiot pour Force Ouvrière. Mr Merabet, Mme Raffa pour la CFDT.

Début de la réunion : 8H30 Fin de la réunion : 11h45 En l'absence de Mr Coussinet le secrétaire, il est remplacé par le secrétaire adjoint Mr Bouhou Achraf qui a la tâche d'établir le rapport écrit de séance.

• 1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU.

M. Godart demande s'il y a des observations à apporter sur les derniers comptes rendus du 19/01/2022,21/01/2022 et celui du 18/02/2022.

Pour le cse extra du 19/01/2022 :

M. Rochette demande de rajouter à la fin des débats la question « Qui va payer les frais de justice sur la non consultation du cse sur les modifications des conditions de travail ?

M. Bouhou : ce sera pris sur le budget fonctionnement du CSE.

Aucune autre observation ou remarque n'est signalée par les membres présents.

Le compte rendu du vendredi 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec le rajout cité ci-dessus.

Pour les Comptes rendus du 21/01/2022 et du 18/02/2022 :

Aucune autre observation ou remarque n'est signalée par les membres présents.

Les comptes rendus du 21/01/2022 et du 18/02/2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

• 2-MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Mme ROIBET présente la fiche de mouvement du personnel :

- Une fin de CDI au 13/03/2022,
- Embauche de 9 CDD au 01/03/2022,
- Mr Cellier passe du tps partiel en temps complet à partir du 01/03/2022

M Saliba : remarque que d'un côté l'entreprise a du mal à recruter des conducteurs et de l'autre l'entreprise licencie de plus en plus, deux conducteurs récemment, au lieu d'avoir un peu de discernement dans les sanctions disciplinaires notamment pour Mr Achard qui a été licencié pour absences injustifiées. Auparavant, il y avait moins de répression de la part de la direction.

M Godart : sur certains faits nous ne pouvons pas fermer les yeux, sur le deuxième cas c'est une conduite sous emprise de produits stupéfiants.

Mme Roibet : vous parlez de 2 cas dont un évoqué en conseil de discipline où je vous assure les deux collèges salariés et employeurs ont pris le temps d'échanger et de débattre sur la décision la plus juste.

M Saliba : pour conclure sur ce sujet, Mr Achard aurait dû passer en conseil de discipline pour pouvoir se défendre et je pense que le licenciement aurait pu être évité, c'est regrettable.

M Godart : à chaque fois qu'on peut accorder une seconde chance on la donne comme sur le cas de M Langlade. Notre volonté n'est pas de licencier massivement loin de là.

M Saliba : souhaite qu'on informe les membres du CSE de la liste des agents en cdi au 01/04/2022.

Mme Roibet : confirme 5 embauches et les communiquera dans la journée, mais les conducteurs concernés ont été avertis.

• 3- FORMATION:

Habilitation Tram:

- 1 session de 8 agents qui se déroule du 14/03 au 03/04/2022

M Saliba : rappelle que la commission Formation se réunie ce mardi 29/03/2022 pour évoquer le Plan Prévisionnel de Formation.

• 4 RETOUR SUR LE CSSCT EXTRA DU 09/02/2022 SUITE AGRESSION:

M Garrido: présente le compte rendu qui sera joint au PV. Il rappelle les réclamations évoquées comme le doublement des équipes vérificateurs et la mise en place d'agents de médiation, l'arrêt des contrôles à quai, et de les réaliser seulement avec les forces de l'ordre. Ce qui est ressorti, c'est qu'une équipe de 4 vérificateurs c'est insuffisant.

Ensuite, le caillassage notamment sur le secteur Verdi qui est toujours d'actualité où chaque semaine nos bus sont caillassés. La procédure de dévier le secteur jusqu'à la fin de service est mise en place mais à un moment donné nous devons aller au-delà avec un nouvel itinéraire pour esquiver ce point de deal connu, et pour le tram de mettre en place le Plan B en contournant le lieu de caillassage pour sensibiliser toute la population.

M Godart : sur le secteur Verdi récemment j'ai échangé avec le service Exploitation et Marketing sur un nouvel itinéraire selon les horaires de la journée.

De plus, nous allons rencontrer la préfecture pour les agents de médiation afin d'élaborer la fiche de poste et les contours de leurs missions.

M Garrido: on a appris le départ de Mr Roubaud de la Police Nationale et de Mr Luca DDSP mutés en dehors d'Avignon. On espère que la sécurité dans les transports urbains sera toujours prioritaire et ainsi maintenir les mêmes échanges avec les successeurs.

M Godart : on est en contact avec son adjoint qui assure l'intérim, les échanges sont toujours bons et le partenariat est maintenu. Pour preuve, nous sommes invités à l'hommage qui sera rendu au Mont Ventoux en mémoire de l'agent de police tué l'année dernière en service. A cette occasion, on profitera pour affirmer notre soutien et prioriser la sécurité dans les transports urbains.

M Saliba : ajoute aujourd'hui le caillassage a pour conséquence que du matériel, demain ça sera un conducteur ou un client, et là il faudra prendre ses responsabilités, la commission CSSCT aura alerté plusieurs fois.

M Garrido: rappelle la suppression de la vente de titres par sms qui génèrent plusieurs conflits, certains clients l'utilisent encore. Quelle est la procédure en pareil cas?

M Godart : c'est tout simplement de la fraude, on ne doit pas l'accepter.

M Garrido: nous avons aussi réclamé un tableau d'affichage Info Sécurité qui regroupe le suivi de plaintes, des comparutions en justice, afin d'informer tout le personnel pour qu'il ne soit pas découragé de porter plainte ou se sentir abandonné par les pouvoirs publics.

M Godart : nous encourageons les agents à porter plainte et on va mettre en place ce tableau d'information.

M Garrido: rappelle que l'entreprise a été solidaire avec l'ensemble des salariés lors du mouvement d'humeur ce jour-là et jusqu'à 14 h. Si des agents voulaient continuer ce mouvement après 14h, ils devront justifier de leurs actions avec tous les risques que cela comporte.

Mme Roibet trouve remarquable d'avoir en si peu de temps réuni tous les acteurs de la vie publique (Police, Préfecture, Grand Avignon), cela prouve que la sécurité des agents TCRA est importante à leurs yeux.

M Garrido: dès l'agression de nos collègues vérificateurs M Saliba et moi-même nous nous sommes rendus au CDEM avec le directeur exploitation, nous avons réclamé une réunion en urgence avec les autorités sinon le réseau ne pourrait pas

fonctionner. Elle a été programmée le lendemain matin, avec tous les acteurs de la sécurité publique et des responsables du Grand Avignon.

• 5 Litige CE TCRA/URSSAF:

Mme Roibet : rappel que les élus du CSE ont décidés à l'unanimité de contester le redressement portant sur un rappel de cotisation pour un montant total de 36446 euros auprès du TASS. J'ai communiqué la décision au secrétaire qui a été mise en délibéré au 24 février 2022 et elle confirme la décision en première instance. Aujourd'hui, le CSE doit se prononcer sur le pouvoir à interjeter appel de cette décision.

M Garrido: lorsqu'on lit ce jugement, c'est quasi un copié collé de la première décision de la commission du recours amiable de l'URSSAF PACA. C'est regrettable de ne pas avoir pris en comptes nos pièces. Et de souligner la seule motivation retenue par ce jugement, c'est la contestation d'un tableau qui justifiait tous les chèques établis avec leurs bénéficiaires.

M Angulo : souligne l'importance de faire appel, cette somme de 36446 euros on les doit au CSE, on nous à redresser à tort sur des œuvres sociales justifiées. On ira jusqu'au bout.

Mme Roibet : oui, l'avocat Maitre Baglio informe si le CSE décide de faire appel il devra fournir de nouveaux éléments et un tableau certifié par un expert-comptable détaillant chacune des dépenses engagées et le règlement correspondant afin que la cour ne puisse qu'infirmer les dispositions de ce jugement.

M Saliba : notre secrétaire devra rencontrer l'avocat afin de monter un dossier solide et rajouter toutes les pièces nécessaires.

Mme Roibet : vous maintenez la procédure en interjetant appel, et vous aviserez lors de la prochaine réunion si le CSE se désiste de ce recours.

• 6 INDEX ÉGALITÉ HOMME-FEMME :

Mme Roibet : présente l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour l'année 2021 et il sera joint au PV. Ce rapport comprend les 5 indicateurs et l'index qui sont :

- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F
- Ecart de répartition des promotions entre H/F

- % des salariés ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

L'index sera égal à la somme des résultats des 5 indicateurs. Cette année la note de l'index TCRA est de 99 sur 100. Mais attention, dans certains indicateurs ça ne reflète pas la réalité notamment sur les postes au service technique faute de candidatures féminines.

Mme Azzouz : c'est dommage ce manque de postulants au service technique, aussi à la régulation où la gente féminine est sous représentée.

Mme Roibet : sur l'écart de rémunération, il y a une différence qui est toléré par l'index de notation, c'est dû à l'ancienneté en faveur des femmes (0,25%). Sur celui de l'augmentation individuelle : l'index est en faveur des hommes. Mais ces deux écarts se neutralisent vu qu'un indicateur est favorable aux femmes et l'autre aux hommes. Sur les promotions (RPAE, DRC...) il est en faveur des femmes (0,8%). Sur le retour de congés maternité : pas de notes et enfin sur les plus grosses rémunérations nous sommes à égalité avec 5 femmes et 5 hommes.

M Godart : les résultats sont très satisfaisants, on a une très bonne note mais l'objectivité de cet index est discutable. C'est une obligation légale.

M Angulo : tient à souligner la forte proportion de femmes sur les postes administratifs et aimerait voir plus d'hommes à ces postes.

Mme Roibet : vous avez raison, cela sera intégré dans les futures critères de notations. Pour info au sein du service RH 95% des candidatures sont des femmes.

• 7 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSISTANTE SOCIALE :

MME Roibet : vous l'avez reçu et consulté, je vais vous faire une synthèse, Mme Amoureux ne peut être présente aujourd'hui et s'en excuse.

En 2021, l'assistante sociale a rencontré 125 salariés dont ¾ sont des hommes et la majorité d'entre eux ont 50 ans et plus. Elle a réalisé 254 entretiens en présentiel malgré les restrictions sanitaires ; 2 thématiques en ressortent : la retraite et la santé (arrêt de travail, inaptitude, Ipriac). A savoir à partir de 30 jours d'arrêt, Déborah du service paie lui communique la liste des agents arrêtés afin qu'elle évoque les contacts à privilégier comme avec la médecine du travail.

M Saliba : il y a de plus en plus d'invalidités, elle monte les dossiers Ipriac. Peuton avoir le chiffre sur les dossiers Inaptitude avec la décision finale ? Quelles difficultés rencontrent-elles ? Mme Roibet : oui c'est possible, je la relancerai à ce sujet.

M Garrido: Mme Amoureux accompagne les familles lors de décès d'agent et cela est très apprécié.

Mme Gromelle : est ce que lors du passage en SPL Técelys, son contrat est maintenu ?

M Saliba: notre volonté est qu'elle reste au sein de l'entreprise vu ses compétences, sa disponibilité et ses qualités d'écoute. Elle fait l'unanimité. Il faut un appel d'offre pour la maintenir en poste ?

M Godart : il y a une autorisation du préfet pour s'exonérer d'un appel d'offre. Técelys est au courant.

Mme Roibet : à ce jour, la convention n'est pas résiliée. Pour conclure, Mme Amoureux souhaite renouveler la causerie sur les handicaps invisibles, l'action présentée en prise de service a été fortement appréciée par les salariés.

8 ANNEXE AU REGLEMENT INTÉRIEUR POUR DISTRIBUTION DES DOTATIONS :

Mme Casamatta: on est entrain d'élaborer un livret regroupant toutes les prestations du CSE Orizo avec comme nouveauté qui sera annexée au règlement intérieur une date limite pour récupérer les œuvres sociales, et pour les malades longues durée à l'issue de la distribution les œuvres leurs seront envoyées par la poste sous pli sécurisé en Recommandé Accusé Réception.

M Garrido: en parallèle, il nous faudrait la liste du personnel en longue maladie pour pouvoir gérer la distribution comme ce qui se pratique avec l'assistante sociale.

M Bouhou : aujourd'hui encore, on a des cadeaux de noël de certains agents malgré qu'ils soient présent dans l'entreprise et qu'ils ne sont pas en maladie. De plus, ce livret a l'avantage de présenter toutes les prestations auxquelles l'agent peut prétendre (ex Mariage, naissance etc...) selon sa situation.

Mme Casamatta : on le finalise pour pouvoir le présenter au prochain CSE pour acceptation.

M Garrido : si c'est validé, les dispositions seront annexées au règlement intérieur du CSE, et toutes les polémiques inutiles de certains cesseront, tout a été toujours clair et transparent.

9 POINT MUTUELLE:

M Garrido: les salariés voulaient savoir qu'elle serait notre adhésion au 1 juillet 2022 lors du passage en SPL. Depuis plusieurs mois, on n'a pas le compte rendu du gestionnaire le cabinet SCACI.

Mme Roibet: oui tout à fait, je vais les relancer. Je rappelle qu'aucune augmentation, n'est intervenu au 01/01/2022.

M Saliba : au point de vue du groupe, de très fortes augmentations sont à déplorer. Heureusement, qu'il y a quelques mois on est monté au créneau pour éviter une augmentation de 4,5% minimum. Nous voulons la rencontrer au plus vite.

M Godart : oui, votre action a été bénéfique pour maintenir vos cotisations.

M Garrido: on n'a pas le retour de 2021 sur nos consommations, voir si nos bons chiffres sont maintenus.

M Angulo : de notre côté, nous avons cherché vu que personne ne nous en informe et on a eu la surprise de voir que Técelys à lancer un appel d'offre. On les a contactés pour avoir des explications et savoir au 01/07 si nos cotisations seront maintenues, notre taux de prise en charge, nos cartes de mutuelles ? Aucune réponse, il ne faudrait pas un bug lors du passage en SPL et ainsi se retrouver sans contrat de santé.

Mme Roibet : nous avons transmis tous les documents nécessaires, il ne faut pas oublier d'intégrer la commission vie sociale et économique pour avis si changement. Pour notre part, on va demander au cabinet SCACI de présenter les comptes 2021.

M Angulo : informe que Técelys va convoquer les IRP prochainement pour échanger sur divers sujets.

M Godart : je ne suis pas au courant, j'en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES:

a) Sur la consultation de la BDES :

M. Garrido : évoque le problème accès à la BDES ainsi que l'absence de plusieurs comptes rendus particulièrement ceux de la CSCCT. Avec le passage en SPL, la BDES ne sera plus accessible.

Mme Roibet : oui c'est un outil Transdev, je vais relancer Déborah pour intégrer tous les comptes rendus manquants.

M Saliba: pour simplifier la consultation, il faudrait fournir une clé USB qui intègre tous les accords d'entreprises et comptes rendus aux membres du CSE.

Mme Roibet : je vais voir pour la faisabilité, je confirme que la consultation de la BDES est très lourde et pas pratique.

M Godart : je suis d'accord pour les accords d'entreprise, on verra pour les Comptes rendus.

b) Sur l'expertise aux comptes :

M Angulo : hier soir, vous avez reçu un mail de l'expert aux comptes sur divers points d'approfondissements évoqués par les membres du CSE, on voulait savoir quelles étaient vos réponses ?

M Godart : j'ai reçu un mail derrière celui évoquant vos interrogations suite à la présentation des comptes, je me laisse du temps pour vous répondre, je travaille dessus et courant avril vous aurez nos réponses.

M Angulo : c'est un sujet complexe, seul l'œil d'un expert nous éclairera. Nous avons soulevé plusieurs incohérences sur certains chiffres, il y a une différence entre ceux communiqués lors des NAO et ceux du rapport d'expertise.

M Godart : ok sans problème, on pourra les présenter à un CSE Extra si besoin on verra pour la forme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Prochain CSE, le Vendredi 15 Avril 2022.

Le secrétaire de séance : Mr Bouhou Achraf.